

ATTENTION
**Coupon à retourner même si vous
ne demandez pas de dossier de
demande de bourse**

Objet : Bourses de lycée - rentrée scolaire 2022-2023

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de bourses pour l'année scolaire.

Ces bourses peuvent vous aider à faire face aux frais demi-pension et de scolarité de vos enfants.

Afin de pouvoir remettre des dossiers aux familles concernées par une demande de bourse, veuillez nous faire parvenir le coupon ci-dessous dûment complété.

Le simulateur de bourse de lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Lien pour vous connecter : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Vous trouverez les informations académiques pour les bourses sur le site internet de Sainte Anne.

Le dossier de bourses est à retirer **au bureau de la comptabilité**.

La date limite de dépôt d'une demande de bourse est fixée nationalement au **07 octobre 2022**, veuillez à compléter le dossier et à le déposer à la comptabilité au plus tard pour **le 30/09/2022**.

Année scolaire 2022-2023

M. et/ou Mme, parent(s) de l'élève

NOM :Prénom :en classe de :

Certifié(nt)

avoir pris connaissance du courrier et **DEMANDE(NT) UN DOSSIER DE BOURSE** (à retirer à la comptabilité)

avoir pris connaissance du courrier et **NE DEMANDE(NT) PAS DE DOSSIER DE BOURSE**.

Et avoir pris note de la date limite de dépôt de la demande de bourse, fixée au **30 septembre 2022**.

A, le

Signature des parents